

L'indice, le mazout et la bonne foi

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 511

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
No 511 30 août 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann

511

Domaine public

L'indice, le mazout et la bonne foi

L'indice suisse des prix à la consommation est calculé chaque mois sur la base de milliers de relevés effectués dans tout le pays. L'échantillon comprend 290 groupes d'articles et de services, soit environ mille références. Tous les dix à quinze ans (la dernière fois en 1977), on revoit la composition de ce panier-type, à grands renforts de séances, d'études et de formules statistiques (l'indice suisse est du type "Laspeyres" si cela peut vous rassurer).

Bref, on cherche à donner à l'indice une représentativité suffisante pour qu'il mérite la reconnaissance des partenaires sociaux, et permette le fonctionnement de la mécanique convenue de l'indexation.

Cette compensation du renchérissement fait traditionnellement grincer les patrons, qui concèdent ce rattrapage à leur trésor défendant, et demeurant à l'affût de toute occasion de fausser les règles du jeu.

Ainsi, chaque fois que l'un des prix entrant en ligne de compte pour le calcul de l'indice augmente nettement plus vite que les autres, la proposition ressurgit de le sortir du panier-type et de le traiter à part pour éviter toute "contagion" sur l'ensemble des prix à la consommation, — et donc sur les salaires.

L'idée d'un tel "isolement" avait déjà été avancée par les milieux patronaux en 1973/74, lors de la première crise du pétrole. Elle réapparaît aujourd'hui, toujours à propos des produits pétroliers, et plus particulièrement des "combustibles liquides".

C'est que le mazout pèse relativement lourd sur l'indice, — comme sur les budgets des ménages bien sûr. Dans les paniers de 1939 et de 1966, il représentait 0,4% et 2,16% du total de l'échantillon. Depuis 1977, la part du mazout atteint 2,614%; cela veut dire que la hausse de 122,9% enregistrée à fin juillet 1979 par rapport au mois correspondant de l'année précédente a contribué pour plus de la moitié à

l'augmentation générale de l'indice au cours des douze derniers mois (plus 2,8% sur plus 4,3%).

On ne fait qu'entrevoir les répercussions d'une telle évolution. Mais vouloir mettre la tête dans le sable en refusant d'observer ce qui se passe, en isolant un prix aussi important que celui du mazout, c'est à la fois déloyal et insoutenable.

A vrai dire, nous trouvons encore trop polies les réactions soulevées par un tel projet de manipulation de l'indice pour éviter d'avoir à compenser le renchérissement. Face à une menace aussi scandaleuse, la réplique peut manquer d'égards. Exemples: quand les taux hypothécaires commenceront à remonter — ce que d'aucuns attendent pour la fin de l'année — les locataires refuseront que les clauses d'adaptation des loyers prennent effet; et quand un prix descendra fortement, les travailleurs demanderont qu'on l'isole pour éviter qu'il ne neutralise même partiellement la hausse générale des prix et ne mette en cause l'élévation des revenus nominaux...

Compris, messieurs les manipulateurs d'indices?

L'avis officiel:

"La construction de l'indice suisse, en tant qu'instrument de mesure des mouvements de prix d'un échantillon constant de marchandises et de services a tendance, en raison d'un phénomène méthodologique, à faire apparaître des taux de renchérissement plus élevés que ceux qui résulteraient d'un indice concevable sous la forme d'un indice basé sur une échelle de pondération variable; en effet, des hausses de prix supérieures à la moyenne, touchant différents biens ou groupes de biens, entrent dans le calcul de l'indice avec la même pondération que lors de la période de base prise comme référence, alors qu'en réalité les ménages tentent d'échapper au renchérissement en se tournant vers des biens de remplacement qui sont meilleur marché".

Tel est l'avis de la Commission de statistique sociale, responsable de la "fabrication" de l'indice des prix à la consommation. L'échappatoire évoqué en fin de citation n'existe évidemment pas pour le mazout, — d'où les augmentations de charges subies par les locataires ces derniers mois.

Citation extraite de la publication officielle sur "L'indice suisse des prix à la consommation", 89e supplément à la Vie économique, Berne, FOSSC, 1977.